

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL DE PECHE AU COUP

Samedi 20 et dimanche 21 Juillet 2019

Etang des Mouets à ST Viatre

Ce championnat départemental se déroulera à l'étang fédéral des Mouets sur la commune de St Viatre dont la profondeur se situe entre 0m80 et 1m50

Poissons dominants : Gardons, Rotengles, Brèmes, Tanches, Carpes et Brochets.

En cas de problème et conformément aux décisions de l'assemblée générale du CD de début d'année ;

1)- Le parcours des Jarriers géré par l'AAPPMA de Lamotte Beuvron est retenu sur le bassin du canal de la Sauldre.

En cas de nécessité impliquant pour le CD41 de recourir à l'utilisation du parcours de remplacement, le CD préviendra les présidents de clubs.

*2)-Pour cette édition 2019, ce championnat se disputera en trois manches de trois heures, **deux le samedi et une le dimanche** sur un seul secteur (ligne droite coté observatoire aux oiseaux).*

Règlement : Canne 11M50 et moulinet, Esches 1/2 + 1/2, amorce 15l maxi

Attention du fait des températures durant cette période, il sera impératif de bien poser et tendre les bourriches pour éviter au maximum la mortalité des poissons. Dans la mesure du possible il est demandé l'utilisation de deux bourriches pour séparer petits et gros poissons afin d'éviter au maximum d'abimer les poissons.

*Responsables de ce Championnat : Didier RUFLET, Jean Jacques Chartrain, Laurent SERPIN. **Toutes les bonnes volontés pour aider seront les bienvenues.***

Rendez-vous le samedi 20/7 à 6H pour le contrôle des licences et le tirage au sort.

Les compétiteurs devront être munis de leurs permis de pêche en cas de contrôle, ce plan d'eau relevant de la réglementation fédérale.

Amorçage à 8h50, Pêche de 9h à 12h pour la manche du matin

Pour la deuxième manche : Amorçage à 15h20, pêche de 15h30 à 18h30

Pour la dernière manche du dimanche 21 /7/2019 : Remise des fiches à 7h

Amorçage à 9h20, Pêche de 9h30 à 12h30

Palmarès 15h

***Pour rappel** : Il sera demandé à chacun des concurrents de venir avec ses boites mesures pour le contrôle des esches, **deux bourriches** (si possible d'au moins trois mètres), et un ou des seaux gradués pour le contrôle de l'amorce.*

***Attention** : Seuls les désistements avec justificatifs (certificat médical, événement familial, obligation professionnelle) conformément au règlement de la fédération seront acceptés. En cas d'impossibilité majeure de participation prévenir ou le président du CD (Philippe Cordat 06/08/26/08/95 ou Didier RUFLET 06/78/47/71/13*

-Les licenciés de la FFPS inscrits par les clubs pour ce championnat (sauf oubli de la part du président du CD) à la date du 3/7/2009 :

BLOIS : (5)

Alexandre SELLIER

Cédric LECOLLAN

Nicolas CLAUSENER

Lionel STROOBANT

TS 41 : (1)

Bruno HENOCQ

TS Sologne (2)

Michel JULION

Christophe TOYER

TE ROMORANTIN : (4)

Philippe THOMAS

Sébastien FIQUET

Bruno LAMBERT

David JAMET

CVCPC41 (5)

Loïc LEDUIGOU

Joël BROSSIER

Frédéric JOURDANT

Philippe CORDAT

William KLOEBEL

SOLOGNE PECHE (1)

Philippe CARTON

APC Selles/Cher (2)

Guillaume ROBERT

Cédric GIBAUD

TS Le grand Soupeau (0)

20 Participants inscrits pour ce championnat départemental qualificatif au championnat régional qui se déroulera cette année en Loir et Cher à Tréhet.